

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 145 (2000)
Heft: 6-7

Artikel: La Pologne dans le Pacte de Varsovie
Autor: Panecki, Tadeusz
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346024>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Pologne dans le Pacte de Varsovie

Pour la nation polonaise, la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe met un terme à plus de cinq ans d'occupation, à des combats menés par des Polonais sur des champs de bataille et dans la clandestinité. En Pologne, les années de guerre et d'occupation ont provoqué des pertes et des destructions immenses : plus de 6 millions d'hommes ou de femmes ont perdu la vie ou ont été assassinés ; le 38% du patrimoine national est perdu.

■ Col Tadeusz Panecki¹

Le territoire polonais a été déplacé vers l'Ouest. En échange des terres orientales avec Wilno et Lwow, la Pologne a obtenu, aux dépens de l'Allemagne, des compensations à l'Ouest et au Nord (Wroclaw, Szczecin et plus de 500 km d'accès à la mer Baltique. En comparaison avec 1939, le territoire de la Pologne a pourtant diminué d'environ 80000 km².

La nation polonaise, qui n'a jamais capitulé, qui a combattu durant les 2078 jours de la Seconde Guerre mondiale en Europe, a été représentée par des autorités légales résidant d'abord à Paris, puis à Londres ; celles-ci disposaient de forces armées régulières qui combattaient aux côtés des Alliés occidentaux et avaient formé un Etat clandestin. A la fin de la guerre, la Pologne a pourtant été privée du droit de décider de son propre sort. Au contraire, un système de gouvernement n'ayant rien à voir avec les traditions démocratiques polonaises lui a été imposé de l'extérieur.

La mainmise soviétique

La Pologne se trouve dans la zone d'influence de l'Union Soviétique. Le pouvoir imposé par Moscou introduit un système totalitaire. Par la répression et la terreur, il liquide l'opposition politique légale et établit un contrôle total par le Parti communiste fidèle à Moscou sur tous les domaines de la vie. Dans le même temps, les liens traditionnels de la Pologne avec la culture et la civilisation occidentale sont rompus. La Pologne, comme les autres pays de l'Europe de l'Est, est intégrée dans le bloc soviétique et devient un instrument entre les mains du Kremlin, qui mène une politique impérialiste sous l'enseigne du «prolétariat international et de l'idéologie marxiste-léniniste».

Pour l'URSS, le territoire de la Pologne a une importance stratégique particulière. Les lignes de communications les plus courtes, qui relient la mère-patrie aux unités de l'Armée rouge stationnant en Allemagne, passent par la Pologne, dont le territoire constitue la zone arrière de ces armées. On y installe réserves, bases d'ap-

provisionnement, magasins, dépôts de carburants.

Durant les dix premières années de l'après-guerre, des accords bilatéraux «d'amitié, d'aide mutuelle et de coopération» forment la base juridique qui garantit le contrôle soviétique permanent sur la Pologne. Le premier traité est imposé le 21 avril 1945. Les «parties» s'engagent à une aide militaire réciproque en cas d'agression de la part de l'Allemagne et de ses alliés. Elles ne conclueront aucune alliance et ne participeront pas à une coalition dirigée contre l'autre partie.

La confrontation Est-Ouest s'aggrave ; le *casus foederis* du traité est donc élargi : il ne comprend plus seulement une agression de la part de l'Allemagne, mais aussi – et avant tout – des forces dites de «l'impérialisme et de la revanche». On entend par là les Etats-Unis d'Amérique et les Etats démocratiques de l'Occident.

En Pologne, à la fin des années quarante, le courant dogmatique, issu de l'Internationa-

¹ Ce texte est la version orale de la communication présentée à Bruxelles en 1999, à l'occasion du XXVe Colloque de la Commission internationale d'histoire militaire. Le colonel Tadeusz Panecki est secrétaire général de la Commission polonaise d'histoire militaire.

le communiste, triomphe dans le parti et l'Etat et il s'impose dans la politique intérieure et extérieure. Les activistes groupés autour de Wladyslaw Gomulka, considérés comme «incertains», sont éloignés des postes du Parti et de l'Etat. Leur tentative de créer en Pologne un socialisme spécifique est soumise à une vive critique qui débouche sur une aggravation des contraintes intérieures. Des milliers de personnes, dont Gomulka, sont soumises à la répression stalinienne.

Epuration au sein de l'armée

La nouvelle politique de guerre froide ne pouvait demeurer sans influence sur les forces armées polonaises. En novembre 1949, le ministre de la Défense nationale, le maréchal Michal Rola-Zymierski et son premier adjoint, le général Marian Spychalski, sont démis de leurs postes, puis arrêtés. Un maréchal soviétique d'origine polonaise, Konstanty Rokossowski, prend la place et devient dans la foulée vice-premier ministre du Gouvernement polonais.

Dans une atmosphère hystérique, on procède à l'épuration dans le corps des officiers des «éléments ennemis et étrangers», «incertains» et «démoralisés», devenus indésirables, édification du socialisme en Pologne oblige. Sur la base de tels «critères», plus de 9000 officiers, issus de l'armée polonaise d'avant la guerre, des Forces armées polonaises combattant en Occident dans les années 1940-1945 et de l'Ar-



L'armée de l'air polonaise est équipée de près de 700 avions de combat, organisés selon les méthodes soviétiques. La défense aérienne est toujours assurée par 350 MiG-21 que l'on voit ici.

mée de l'intérieur, sont limogés dans les années 1949-1954. Plus de 1000 officiers se retrouvent en prison. Des procès sont organisés contre 135 d'entre eux: 37 sont condamnés à mort, accusés, sans la moindre preuve, d'avoir organisé un complot dans l'armée.

Le nouveau ministre fait venir en Pologne plusieurs centaines de généraux et d'officiers de l'Armée soviétique, qui remplacent les officiers polonais aux postes les plus élevés. A l'époque de Rokossowski, près de 700 généraux et officiers soviétiques servent dans l'Armée polonaise, occupant pratiquement tous les postes de direction. Les structures des forces armées sont alignées sur les standards soviétiques; il en va de même de la doctrine et de la stratégie. En 1953, les effectifs atteignent 420000 hommes. Le matériel et l'armement sont modernisés, conformément aux besoins d'une armée

destinée à des opérations offensives.

Le Pacte de Varsovie

Le 14 mai 1955, la délégation soviétique présente aux délégations des Etats socialistes convoquées à Varsovie un document qui, après une brève séance d'à peine une heure, est adopté sans discussion. Ainsi naît le Pacte de Varsovie, qui est officiellement enregistré à l'ONU comme «alliance défensive». A l'époque, personne n'a demandé aux Polonais s'ils veulent en faire partie!

Quel est-il donc ce Pacte de Varsovie, où l'Etat-major général soviétique assure le commandement, la coordination et le contrôle? C'est le ministre adjoint de la Défense nationale de l'Union soviétique qui exerce la fonction de commandant suprême au cours de toute la durée du Pacte. Les plans se

trouvent à la direction soviétique qui prend toutes les décisions stratégiques. Les autres «alliés» ont un accès très limité à ces plans ainsi qu'aux informations essentielles.

Le Pacte ne commencera qu'en 1990, c'est-à-dire, la dernière année de son existence, à se transformer en une alliance au sens habituel du terme! Dans la déclaration finale de la session du Comité politique consultatif des Etats parties du Pacte de Varsovie, tenue à

Moscou en juillet 1990, se trouve le postulat visant à «transformer le Pacte de Varsovie en un traité d'Etats souverains et de droits égaux». Aujourd'hui, cette déclaration apparaît comme une bizarrie historique!

Le Pacte de Varsovie, une alliance défensive?

Officiellement, le Pacte de Varsovie est une alliance défensive. L'est-il en réalité? En

répondant à cette question, on ne saurait faire abstraction des réalités politiques et militaires de l'époque, du système bipolaire mondial basé sur «l'équilibre de la terreur», de l'organisation du Pacte et de sa dynamique. S'il semble avoir évolué, il n'en reste pas moins que les changements réels ne commencent qu'avec la *perestroika*, à partir de la seconde moitié des années 1980. Pendant la plus grande partie de son existence, le Pacte, sa doctrine et sa stratégie ont un caractère offensif et agressif. Son principe stratégique est très simple: les Russes doivent s'emparer de l'ensemble de l'Europe. Au cours de cette invasion, les «alliés» doivent garantir le succès de l'opération.

Rapport des forces en Europe centrale

Forces terrestres

	Année	OTAN	Pacte
Divisions	1970	74	170
	1980	80	170
Chars de combats	1970	8900	32000
	1980	12000	43900
Chars de grenadiers	1970	2000	—
	1980	12000	10500
Pièces d'artillerie de plus de 100 mm (sans les lance-mines)	1970	6400	11800
	1980	8200	15100

Forces aériennes

Avions de combat	1970	3300	7200
	1980	3300	8000

Marine

Porte-avions/hélicoptères	1970	31	2
	1980	18	4
Grands navires de surface	1970	41	28
	1980	32	38
Sous-marins	1970	257	382
	1980	269	478

Quelle place est réservée à l'Armée polonaise dans le Pacte? Etant donné son potentiel, elle y joue un rôle important. Dans les années 1980, les forces armées de la République populaire de Pologne (PRL) comptent 400000 soldats, 2800 chars de combat, 2400 blindés transports de troupe, plus de 2300 pièces d'artillerie et 500 avions. Dans le Pacte, c'est la deuxième armée par ordre d'importance, après l'Armée rouge; l'armement et l'équipement de l'Armée polonaise sont relativement modernes.

Il est prévu que les forces armées de la République Populaire de Pologne forment un «front polonais autonome» dont les missions se rattachent aux activités sur la ligne d'opérations maritime Nord et du Jutland. Après mobilisation, les forces opérationnelles doivent, dans un premier temps, se re-



La Pologne est le plus grand des pays alliés de l'Union soviétique dans le Pacte de Varsovie, et ses forces armées sont équipées à la fois d'armes soviétiques et d'armes nationales. Ci-dessus, le canon autopropulsé de 122 mm, mis en service dans les années septante.

grouper dans la région du Mecklembourg, puis passer aux opérations offensives. Les Polonais, dans le cadre d'une offensive du Pacte contre l'Europe de l'Ouest, doivent s'emparer des îles danoises et assurer l'offensive de l'Armée soviétique contre l'Allemagne du Nord, les Pays-Bas et la Belgique.

Le commandement soviétique autorise les Polonais à effectuer une opération amphibie visant à conquérir un morceau du Danemark. Les Tchèques s'empareront d'une partie de l'Autriche (les Russes se réservant Vienne et ses environs). En principe, les armées des pays socialistes «frères» doi-

vent rester à l'arrière du front. Les Russes se méfient particulièrement des Polonais, à propos desquels Staline a dit qu'«on n'en fera jamais de véritables communistes».

Le partage des tâches parmi les alliés est donc simple: les forces de Moscou assument les tâches les plus importantes, les armées des pays «frères» exécutent les tâches auxiliaires. Les troupes d'élite de l'Armée soviétique doivent pénétrer dans Berlin, Paris et Bruxelles. Ce n'est que vers la fin des années 1980 que les armées du Pacte de Varsovie commencent à se préparer à faire face à une offensive de l'OTAN. Auparavant, au cours de toutes les ma-

nœuvres, on s'exerçait à la grande offensive contre l'Europe de l'Ouest...

Les plans du Pacte de Varsovie

En octobre 1990, le ministère de la Défense de l'Allemagne unifiée prend possession de 25000 dossiers de l'Etat-major général de l'Armée populaire nationale de la République démocratique d'Allemagne. Il en ressort que, dans la seconde moitié encore des 1980, les plans stratégiques du Pacte de Varsovie prévoient que ses troupes atteignent la frontière française, au plus tard à Jop + 15; à Jop + 35, elles contrôleraient l'ensemble de l'Europe de l'Ouest!

En 1978, au cours d'exercices d'états-majors en République démocratique d'Allemagne, le commandant en chef des forces du Pacte de Varsovie, le maréchal soviétique Ogarkov, présente aux généraux la vision d'une attaque frontale en direction de l'Occident. Elle devrait être effectuée par 5 groupes d'armées de l'URSS, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de la RDA. Tandis qu'une offensive frontale, déclenchée par surprise, réduit en poussière la défense de l'OTAN, les unités de commandos, parmi lesquelles des Polonais, atterrissent sur les arrières de l'ennemi.

A l'Etat-major général de l'Armée populaire nationale de la RDA, on effectue encore en 1988 des exercices, dont le but est «d'occuper des territoires de la République fédérale d'Al-

lemagne, importants au point de vue économique et, après une offensive déclenchée dans un deuxième temps, obliger les membres européens de l'OTAN à se retirer des actions de guerre.»

En 1981, au cours des manœuvres «SOYOUZ-81», on teste le scénario de la Troisième Guerre mondiale avec le rôle principal réservé aux armes nucléaires. Durant toute l'époque de la guerre froide, l'Etat-major général soviétique, qui ne dévoile qu'une partie de ses intentions stratégiques à ses alliés du Pacte de Varsovie, considère l'arme nucléaire, comme le moyen le plus efficace pour briser la défense de l'adversaire.

Les stratèges soviétiques ont cru que le nombre est plus important que la qualité. En cas d'offensive, 3 fronts devraient au même moment inonder l'Occident de milliers de chars d'assaut et d'avions, de millions de soldats. Même les divisions supplémentaires américaines, stationnant en Allemagne, ne seraient pas en état - affirment les généraux au Kremlin - de contenir une attaque si massive. On ne prend nullement en considération le chiffre des pertes !

Dans la mesure de ses possibilités, l'OTAN répond en introduisant dans sa doctrine de défense l'attaque nucléaire préventive. On est convaincu que seule une attaque nucléaire rapide empêcherait l'Armée soviétique d'entrer en République fédérale d'Allemagne et d'envahir l'Europe de l'Ouest. L'attaque nucléaire doit tou-

cher les forces du Pacte de Varsovie, non pas en Russie, mais dans l'avant-terrain, c'est-à-dire en Pologne, en Tchécoslovaquie et en Hongrie. C'est ce que craint le plus le colonel Ryszard Kukliński, chef du Service des opérations de l'Etat-major général polonais, lorsqu'il décide, dans les années 1970, de coopérer avec les services de renseignement des Etats-Unis. Au début décembre 1981, juste avant l'instauration de l'état de guerre en Pologne, sa coopération avec les Etats-Unis risquant d'être découverte, la CIA transfère en secret aux Etats-Unis sa source d'information la plus importante.

Désinformation à usage interne

Les officiers supérieurs des armées des pays «frères» savent évidemment que l'OTAN n'a pas l'intention d'attaquer quiconque, tout au contraire, puisque des lignes de défense d'une largeur invraisemblable de 100 km sont organisées à l'intérieur de la République fédérale d'Allemagne. Dans les documents d'état-major et les rapports destinés aux officiers supérieurs, on falsifie les données, de façon à créer une image de l'OTAN, alliance agressive, prête en tout temps à attaquer le Pacte de Varsovie.

Les documents de l'Etat-major général de la RDA, ceux qui n'ont pas été détruits après la chute du Mur de Berlin, montrent comment était mise en scène une telle image aggressive de l'Occident. Contrairement aux indications fournies par les services de renseigne-

ments, on prépare des manœuvres en partant de l'hypothèse que l'OTAN projette d'attaquer Berlin-Est. Etant donné que l'OTAN ne dispose pas de troupes suffisantes pour une telle opération, les stratèges de la RDA inscrivent au compte de la Bundeswehr 12 divisions supplémentaires.

Il n'y a pas que les forces de la Bundeswehr qui, sur ordre, sont augmentées dans les rapports officiels. Dans les années 1980, les Français se trouvent soudain «enrichis» de 17 divisions, les Espagnols en reçoivent également quelques-unes. L'OTAN, devenue d'une taille gigantesque, se dispose à attaquer le Pacte de Varsovie «épris de paix».

En 1989 disparaît le système créé à Yalta et à Potsdam et basé sur l'équilibre nucléaire de la terreur entre deux puissants blocs politiques et militaires. Depuis 1989, la Pologne est redevenu un Etat pleinement souverain qui doit assurer lui-même sa sécurité. Le sommet de Londres de l'OTAN, en juillet 1990, affirme officiellement la disposition de l'alliance à la coopération avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est... La Pologne se lance dans une activité intense visant à s'intégrer aux structures militaires de l'Occident. La qualité de membre de l'OTAN est devenue un fait pour la Pologne, une option sans alternative de sa politique de sécurité. Formellement, cela est fait le 12 mars 1999.

T. P.